

Conseil municipal du jeudi 24 septembre 2020

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt, le 24 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames : Carole COINTET-JUSSIAUX, Catherine MÉRIAUX, Myriam MOTTIEZ et Corinne PETIT.

Messieurs : Jacky AVIS, David BALLEET, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Hugues TRUDET et Hamza ZENNOUD.

Procuration : Valérie BESANÇON donne procuration à Carole COINTET-JUSSIAUX
Anne DHOTE donne procuration à Hugues TRUDET

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Monsieur Daniel CUENOT est candidat ; il est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h05.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 27 août 2020

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 27 août 2020.

II. Attributions du Maire :

- Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole du 10 septembre 2020

Le Maire indique avoir assisté au conseil communautaire du 10 septembre.

Le bilan des actions menées pendant le confinement et de soutien à la reprise a été présenté aux élus. La réalisation de 100 millions d'euros de projets d'investissement portés par la ville de Besançon et GBM a été confirmée aux entreprises sur 2020 en dépit d'une réduction des recettes économiques (2 millions d'euros) et des aides d'urgences évaluées à 1,8 millions d'euros pour financer les premières mesures.

Depuis le 16 mars, date du confinement, GBM et la ville de Besançon se sont attachés notamment :

- A renforcer les mesures d'urgences en direction des très petites entreprises en cofinçant le fond régional pour les territoires et le fond régional d'avances remboursables à hauteur de 400 000 euros ;
- A développer des mesures spécifiques de soutien aux TPE et PME locales ;
- A soutenir le commerce, l'artisanat, le tourisme et plus largement l'économie de proximité.

S'agissant des actions à moyen et long termes, GBM envisage un plan de soutien afin de renforcer l'autonomie territoriale dans certains secteurs stratégiques tels que la santé, l'énergie, l'alimentation, mais aussi d'accélérer les transitions écologiques et numériques de nos écosystèmes.

Le Maire souligne l'engagement financier de GBM auprès des acteurs économiques du territoire dans un contexte économique difficile (recettes en baisse, dépenses imprévues élevées, tout en maintenant les investissements).

○ Désignation des référents communaux auprès de GBM (Eau-Assainissement, voirie et PLUi)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un référent pour trois domaines d'activité de Grand Besançon Métropole : Eau et Assainissement, Voirie et PLUi.

Le maire invite les élus à se porter candidat.

Sont candidats respectivement Jacky AVIS, Hugues TRUDET et Jean-Philippe DEVEVEY.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent, à l'unanimité :

- Jacky AVIS pour la compétence « Eau et Assainissement » ;
- Hugues TRUDET pour la compétence « Voirie » ;
- Jean-Philippe DEVEVEY pour la compétence « PLUi ».

○ Avenant à la convention d'entretien de voirie de Grand Besançon Métropole

Le Maire rappelle que la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, exerce depuis le 1^{er} janvier 2019 les compétences « création, aménagement et entretien de voirie », « signalisation » et « parcs et aires de stationnement ».

Par convention, GBM a confié à la commune l'entretien courant des voiries, parcs et aires de stationnement et de la signalisation, comprenant les missions telles que surveillance des chaussées, bouchage des nids de poule, entretien des fossés et avaloirs, enlèvements des obstacles (branches, pierres, ...), fauchage des abords enherbés, réparation de la signalisation verticale....

Cette convention, signée le 04 février 2019, est valable un an renouvelable trois fois depuis le 1^{er} janvier 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Il y a lieu aujourd'hui de préciser ces conventions pour les points suivants :

1. Mise à jour des bases de calcul suite à la CLECT définitive ;

La rémunération de l'entretien courant des voiries, parcs et aires de stationnement et de la signalisation, est basée sur 95% du forfait « entretien de voirie » des Attributions de Compensation. Lors de la signature des conventions, la CLECT n'avait pas encore eu lieu. Les conventions ont été basées sur les estimations connues au 30 novembre 2018. Une première CLECT a depuis eu lieu le 7 février 2019, puis la CLECT définitive a eu lieu le 26 septembre 2019. Les conventions prévoyant un avenant pour mettre à jour ces données, il y a donc lieu maintenant de mettre à jour les forfaits de rémunération avec les données définitives.

Pour l'année 2019, le paiement a été effectué sur la base provisoire des conventions initiales. L'avenant prévoit une régularisation entre le montant payé aux communes en 2019 et le montant définitif. Cette régularisation est de 277 €.

Il est rappelé que ce montant correspond à 95% de ce que la commune verse en Attributions de Compensation au titre de l'entretien de voirie. Les 5% restant correspondent à des prestations que GBM assure en direct (balayage mécanique de voirie, entretien des séparateurs d'hydrocarbures, élagages des arbres d'alignement, entretien des feux de signalisation).

Pour les années suivantes, à partir de 2020, le montant sera basé sur les données définitives, régularisé en fin d'année et actualisé comme le prévoit la convention initiale.

2. Précisions ou confirmation des modalités propres à l'éclairage public ;

La convention initiale prévoyait de confirmer certaines données qui n'étaient pas connues à la date de signature.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent l'avenant à la convention d'entretien de la voirie avec Grand Besançon Métropole et autorisent Le Maire à signer ledit avenant.

○ Participation financière de la commune au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (FSL et FAAD)

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande du Conseil Départemental du DOUBS relative à la participation de la commune aux Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) et d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (F.A.A.D).

La gestion de ces fonds, mis en place en 1991, a été confiée au Département par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Ils sont alimentés par la contribution du Département à hauteur de 2 millions d'euros en 2020, et par les contributions volontaires des collectivités locales et des différentes structures œuvrant en matière de logement, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant pour le FSL et 0.30 € pour le FAAD.

Le Maire indique que la commune adhère à ces fonds de solidarité depuis octobre 2008.

Il propose au conseil municipal de participer au financement de ces fonds en 2020 à hauteur de 478,24 € (784 X 0,61) pour le FSL, et 235,20 € (784 X 0,30 €) pour le FAAD, tous deux imputés au compte 65738 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de participer au financement du :

- FSL : à l'unanimité ;
- FAAD : à la majorité (14 Pour et 1 Contre)

○ Réunion du CCAS

Le Maire indique aux membres du conseil municipal que le CCAS nouvellement constitué s'est réuni pour la première fois le 22 septembre.

Après avoir approuvé le compte administratif 2019, il a approuvé le budget 2020 qui s'élève à 5 855 euros.

Lors de cette séance, il a été décidé, en raison du contexte sanitaire, de ne pas organiser le traditionnel repas des aînés au mois de janvier. Les 67 ans et plus du village se verront proposer un colis de fin d'année.

○ Elections sénatoriales du 27 septembre

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la tenue des élections sénatoriales le dimanche 27 septembre 2020. Il précise qu'il y a trois postes de sénateur en jeu dans le département du Doubs et que l'élection est à la proportionnelle.

Cinq listes de cinq colistiers ont été déposées en préfecture. Elles sont conduites par Jacques GROSPERRIN, Nicolas BODIN, Jacques RICCIARDETTI, Barbara ROMAGNAN et Jean-François LONGEOT.

Le Maire précise enfin que seuls Barbara ROMAGNAN et Jean-François LONGEOT ont demandé à rencontrer les délégués de la commune (Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT et Hugues TRUDET).

○ Organisation de la cérémonie de Valmy du 27 septembre

Le Maire précise que la cérémonie de Valmy aura lieu le 27 septembre. Des mesures sanitaires seront naturellement appliquées. Le port du masque sera obligatoire tout au long de la cérémonie.

Il rappelle le déroulé de la cérémonie et invite les élus à y assister.

○ Nouvelle date à trouver pour le prochain conseil municipal

En raison de la séance du conseil municipal de ce soir et de la programmation d'un conseil communautaire le 15 octobre, le maire propose de décaler le prochain conseil municipal initialement fixé à la même date.

Après discussion, le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 6 novembre à 20 heures.

Le dernier conseil de l'année pourrait avoir lieu le vendredi 18 décembre.

III. Délégations de fonction accordées aux adjoints :

III.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

○ Application du droit des sols

- Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0022, décision de non opposition délivrée, le 5 septembre 2020, à Madame JOBELIN, demeurant 12, route de la Gare, pour la construction d'une pergola, changement de tuiles et frissette sous toiture.

○ Révision du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat est un document de programmation obligatoire pour les communautés urbaines.

Il inclut l'ensemble de la politique local de l'habitat, parc public et privé.

Il comprend un programme d'actions détaillé par commune indiquant le nombre et le type de logements à réaliser, les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Le PLH a été élaboré par la CAGB en 2013, pour six ans.

Il est actuellement en cours de révision.

Pour rappel, l'habitat larnodien est composé très majoritairement de maisons, constituant la résidence principale.

Le PLH avait fixé un rythme annuel moyen de construction de logements de 2,4, tous types de logements confondus.

L'objectif de production, sur la période 2013-2019, est, de manière indicative, de 14 logements.

L'objectif de production fixé, pour la période 2010-2035, est de 60 logements.

De 2013 à 2018, ont été entrepris sur Larnod 33 logements, dont 64 % de logements individuels et 36 % de logements collectifs.

Pour l'année 2017, 331 logements sont recensés sur notre commune, dont 92 % de résidences principales et 8 % de logements vacants, représentant 27 logements.

Il convient, dans la réflexion de la révision du PLH, de juguler ce nombre de logements vacants, relativement important ; leur identification sera primordiale et les actions pour les réhabiliter afin qu'ils soient à nouveau habités, à titre de résidence principale ou locatif.

Cela permettrait d'étoffer l'offre locative dans le village.

Une première rencontre a eu lieu avec les services de la communauté urbaine, à Chemaudin, le 22 septembre dernier.

Cette réunion a permis de vérifier les données disponibles sur les types d'habitat du village.

Vous serez tenus régulièrement informés des suites de cette procédure de révision.

III.2 Adjoint aux finances, achats et transition écologique :

○ Approbation du compte administratif 2019 corrigé

Jean-Marie DOLLAT, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le nouveau CA2019 suite à des corrections apportées sur les reports de l'exercice 2018 et des restes à réaliser sur 2020.

La réalisation de l'exercice 2019 avec un résultat de 344 004,96 € reste inchangée.

Le report de l'exercice 2018 se décompose dorénavant comme suit :

- report en section de fonctionnement (002) : + 189 086,76 €
- - report en section d'investissement (001) : - 199 642,48 €

soit un total des reports de - 10 555,72 €.

Les restes à réaliser à reporter en 2020 sont néants.

Ce qui conduit à un résultat cumulé de + 333 449,24€.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2020 corrigé.

○ Modifications budgétaires

En présence du Maire, l'Adjoint au Maire chargé des finances propose en conséquence d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Section dépenses d'investissement

- Compte 001 chapitre 001 - 54 497,30 €

Section recettes d'investissement

- Compte 001 chapitre 001 + 30 912,13 €

Section dépenses d'investissement

- Compte 2315 chapitre 23 + 85 409,43 €

Section recettes de fonctionnement

- Compte 7788 chapitre 77 + 27 959,57 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent, à l'unanimité, ces modifications budgétaires proposées.

○ Diagnostic du contrat d'assurance Groupama réalisé par ACAOP

Dans le cadre du groupement de commandes avec des communes du Grand Besançon Métropole, notre contrat multirisque Groupama a été audité par ACAOP (Audit en Conseil et Assurance des Organismes Publics).

Il en ressort que les garanties du contrat actuel sont complètes et adaptées aux risques encourus par la commune.

Quelques-unes pourraient cependant être modifiées et optimisées pour s'adapter totalement à nos besoins sans coût supplémentaire.

Il conviendra d'en faire la demande auprès de l'agent d'assurance des collectivités publiques en charge de notre contrat. Celui-ci arrivera à échéance le 31/12/2024.

La société ACAOP nous aidera, dans le cadre de la commande de prestation, et si on le souhaite, à le renégocier avant son terme.

III.3 Adjoint à la vie scolaire, culturelle et sociale :

Le Maire cède la parole à Hamza ZENNOUD, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires et périscolaires.

○ Compte rendu de la rentrée scolaire

Le lundi 1^{er} septembre 2020, jour de rentrée scolaire, les effectifs étaient de 71 élèves, cette semaine, il y eu un départ et deux nouveaux arrivants ce qui ramène les effectifs à 72 élèves.

Les parents et surtout les élèves étaient contents de reprendre le chemin de l'école.

Dans l'ensemble, l'accueil des enfants c'est bien déroulé. Ils se sont facilement adaptés au respect des consignes sanitaires (lavages des mains, éviter le croisement et le brassage).

Le fait d'avoir gardé trois entrées de classes et trois sorties bien distinctes a limité les regroupements de parents ou d'enfants devant l'école et sur les parkings.

Les aménagements de classe demandés par Mme BOSSE ont été réalisés ; elle en est satisfaite.

La salle de cantine a été réaménagée selon le protocole sanitaire afin d'être prête pour l'accueil des enfants.

Concernant la garderie du soir, un rappel a été fait aux parents sur l'importance d'inscrire leurs enfants via la messagerie de la mairie de Larnod. La liste peut ainsi être communiquée au personnel communal et aux institutrices. Ces dernières ont vivement remercié la municipalité pour cette initiative qui leur facilite l'organisation.

Concernant le port du masque, depuis le premier jour de rentrée les parents ont respecté cette obligation y compris son port jusqu'à 50 mètres autour de l'école.

○ Convention du périscolaire du mercredi

Hamza ZENNOUD rappelle que les membres du conseil municipal avaient donné leur accord de principe quant à l'organisation d'activités périscolaires le mercredi, sur la base des offres de trois prestataires, LES FRANCAS, UFCV et PROFESSION SPORT ET LOISIRS.

L'offre de PROFESSION SPORT ET LOISIRS avait été jugée la plus pertinente au regard des prestations proposées et de la prise en compte des attentes de la collectivité.

Dans ces conditions il indique avoir poursuivi les négociations avec PROFESSION SPORT ET LOISIRS en vue de rédiger la convention de partenariat, avec les membres de la commission communale des affaires scolaires et périscolaires.

Il fait une lecture commentée de la convention proposée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité (14 Pour et 1 Abstention), approuvent ladite convention et autorisent le Maire à la signer.

○ Tarification du périscolaire du mercredi

Hamza ZENNOUD poursuit en proposant aux membres du conseil municipal la grille tarifaire du périscolaires du mercredi à compter du 1^{er} octobre 2020 suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarifs sans repas	
		Journée	Demi-journée
Première tranche	<800	8 €	6 €
Deuxième tranche	entre 800 et 1199	12 €	8 €
Troisième tranche	entre 1200 et 1999	14 €	9 €
Quatrième tranche	>2000	16 €	10 €

Tarifs enfants extérieurs à la commune : + 1 € la demi-journée et + 2 € la journée

Repas facturé 4 € pour tous (repas du midi et goûter)

PROFESSION SPORT ET LOISIRS est chargé de la facturation aux familles.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la tarification du périscolaire du mercredi à compter du 1^{er} octobre 2020.

o Actualités et activités des associations

Les activités ont repris pour certaines depuis le 3 septembre et pour d'autres le 14 septembre après la journée des associations du samedi 12.

Les associations ont été informées du protocole et des consignes sanitaires pour la reprise des activités. Hamza ZENNOUD, adjoint aux associations, indique être allé à la rencontre des adhérents afin d'expliquer les prescriptions sanitaires liées à la pandémie et vérifier leur bonne application.

Il poursuit en précisant qu'un kit d'entretien (chiffons et produit virucide) a été mis à disposition des associations afin de leur permettre de nettoyer et désinfecter les locaux et équipements après chaque activité.

Il évoque ensuite la journée des associations s'est tenue le samedi 12 septembre. C'était une première qui réunissait l'ASCL, Hata Yoga, Larnod Loisirs, Les Colporteurs, Asso-Cairn, le Groupe Guy MOCQUET et des bénévoles de la Médiathèque. Hamza ZENNOD les remercie pour leur mobilisation et leur participation.

Elle a débuté à 15h30. A 17h00, un spectacle de présentation a été donné, suivi du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Malgré le contexte difficile de la pandémie, cette journée a permis d'échanger et de partager un moment festif et convivial avec les habitants de Larnod.

Certains se sont inscrits aux activités proposées par les associations, d'autres en ont profité pour discuter avec les personnes présentes.

C'est une journée à reconduire et à améliorer en anticipant l'organisation.

o Subvention octroyée à Zoé DELACHAUX

Hamza ZENNOUD rappelle que la commune a accordé lors du dernier conseil municipal une subvention à Zoé DELACHAUX dans le cadre de son activité sportive de haut niveau (cyclisme sur route).

Il précise aux membres du conseil municipal qu'il a pris rendez-vous avec elle afin d'évoquer les possibilités de partenariat (manifestations ou projets).

III.4 Adjoint à l'entretien et l'exploitation du domaine public :

Le Maire cède la parole à Jacky AVIS, adjoint au maire.

o Renouvellement de la conduite d'eau du chemin des Vignes

Jacky AVIS indique tout d'abord que des travaux de renouvellement de la conduite d'eau desservant les habitants du chemin des Vignes ont été réalisés cet été. Le chantier a démarré le

17 août, jour de fermeture pour une semaine de la RN83. Gaz et Eaux, exploitant du réseau pour le compte de GBM jusqu'en 2027, en a profité pour mettre aux normes les branchements des particuliers. Désormais, les compteurs sont en limite de propriété.

Les travaux, d'un coût de 67 000 €, ont été financés par Grand Besançon Métropole. Ils ont été confiés à l'entreprise Clerget de Dammartin-les-Templiers.

Il précise qu'il était invité aux réunions de chantier et y a assisté régulièrement.

Le chantier s'est terminé par une réfection générale du chemin en enduit superficiel.

Il indique que la commune demandera à GBM de programmer le renouvellement des conduites d'eau du chemin de la Grivolée et une section le long de la RN83 en direction de Quingey.

○ Actualités et activités du SIVOM de Boussières

Jacky AVIS informe les élus que des portes ouvertes sont organisées le samedi 3 octobre de 9 heures à 12 heures. Les élus seront accueillis par le personnel, le vice-président et le président. L'objectif est de présenter les missions du SIVOM et faire découvrir aux élus les installations et les équipements.

Enfin, il liste les travaux réalisés cet été par les agents du SIVOM : entretien de la cour d'école (peinture au sol, espaces verts, réaménagement des salles de cours, ...), travaux préparatoires pour la mise aux normes des équipements du stade de football (but réglementaire, nouveaux filets ...), fauchage des espaces verts (cimetière, abords des bâtiments publics, ...) et des talus dans le village, réfection de la main courante menant au rocher de Valmy, sécurisation du parking derrière le groupe scolaire (réduction de l'espace boisé) ...

IV. Questions diverses

Myriam MOTTIEZ signale un nouveau cambriolage de son exploitation agricole dans la nuit du 20 au 21 septembre (siphonage des réservoirs, vol de matériels, ...). Elle fait part de son désarroi aux membres du conseil. Elle indique qu'elle va devoir installer des projecteurs avec détecteur de mouvement et qu'elle envisage également l'installation de caméras et la présence de chiens.

Elle évoque des ruptures répétées du réseau d'eau d'alimentation de la ferme, peut-être liée aux sécheresses récentes, lesquelles ne sont pas visiblement pas prises en charge par Gaz et Eaux. Le Maire se renseignera sur la situation apparemment particulière de l'exploitation agricole.

Jean-Jacques CLAUSSE intervient pour demander l'évacuation des déchets verts, le bois et les anciens filets de football stockés provisoirement derrière le stade. Jacky AVIS lui répond que les matériaux inertes (filets, grillage ...) seront évacués très prochainement par le SIVOM.

David BALLETT signale de nouvelles incivilités au parking de Valmy.

LARNOD, le 10 octobre 2020

Le Maire



Hugues TRUDET